

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 23 juin 2023**

---

Le conseil municipal du 19 juin n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, le 23 juin deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Foye Monjault, à nouveau convoqués le 19 juin 2023, se sont réunis à la mairie, ce 23 juin 2023, sous la présidence de Christophe BONNIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : Christophe BONNIN, Jean-Pierre BOUCHET, Patricia MÉTAIS, Maryse CALVO, Jean-Luc GAUTIER, Philippe JEAN.

Excusés : Pascal ADAM qui a donné procuration à Maryse CALVO, Dany MICHAUD qui a donné procuration à Christophe BONNIN, Pauline POMMIER, Marjorie TALINEAU, Thierry WALTER.

Absents : Richard GOBIN, Fabien MARÉCHAL, Pierre JANVIER.

Secrétaires : Patricia MÉTAIS et Jean-Luc GAUTIER.

Mode de Scrutin : Public (aucune demande de scrutin particulier ayant été demandé)

---

### **Ordre du jour**

- Adoption du PV du 20 avril 2023
  - Avis sur le PLUID
  - Prix des repas du restaurant scolaire
  - Discussion autour du Rabelais : enquête, loyer...
  - Compte rendu de la visite de la commune le 6 mai dernier
  - Consultation renouvelée pour achat produits d'entretien et prestations de maintenance (chauffage, PAC...)
  - Organisation du 13 juillet
  - Démarche de mutualisation pour la désignation d'un référent déontologue élu
  - Questions diverses
- 

**Délibération 2023-06-01 : Avis sur le PLUID.** (Présents 6, procuration 2 ; suffrages exprimés 8 ; vote : 6 pour, 1 contre, 1 abstention)

**Délibération 2023-06-02 : Prix des repas du restaurant scolaire.** (Présents 6, procuration 2 ; suffrages exprimés 8 ; vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Délibération 2023-06-03 : Achat d'une autolaveuse.** (Présents 6, procuration 2 ; suffrages exprimés 8 ; vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Délibération 2023-06-04: Démarche de mutualisation pour la désignation d'un référent déontologue élu.** (Présents 6, procuration 2 ; suffrages exprimés 8 ; vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Délibération 2023-06-05 : Transport solidaire accord de principe.**

---

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 23 juin 2023**

---

**Adoption du PV du 20 avril 2023 : adopté à l'unanimité**

Christophe BONNIN demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire concernant le procès-verbal du 20 avril 2023.

Il souligne que sur le procès-verbal il était indiqué, au sujet de l'Assemblée générale de l'ADMR, « Madame Le Maire informe le conseil que Marjorie TALINEAU y participera », or Marjorie TALINEAU avait précisé par mail qu'elle serait présente à cette assemblée générale mais à titre professionnel. Ainsi, elle souhaite que cette modification soit inscrite au procès-verbal du 20 avril 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 20 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Avis sur le PLUID**

**Délibération 2023-06-01**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R.153-5 puis L.153-15, L.153-16 et suivants ainsi que les articles L.163-3 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais annexés à l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération datant du 14 décembre 2015, portant prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacements (PLUi-D) et modalités de concertation ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération datant du 14 décembre 2015, portant définition des modalités de collaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacements (PLUi-D) ;

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-D débattu lors du conseil d'agglomération du 7 février 2022 ;

Vu les débats du PADD du PLUi-D en Conseils Municipaux réalisés sur la période avril – octobre 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération datant du 12 décembre 2022, portant sur le choix de la codification ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération datant du 27 mars 2023, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLUi-D ;

Vu le projet de PLUi-D arrêté avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement écrit et graphique, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Déplacements, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les annexes et les pièces administratives ;

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme, l'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L. 153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il est demandé au conseil d'émettre un avis au projet de PLUID arrêté de la communauté d'agglomération du Niortais, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 23 juin 2023**

---

Le conseil municipal de la Foye Monjault émet un avis favorable ; il s'est prononcé par vote à mains levées à 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Les observations suivantes ont été faites :

- Limiter les hauteurs de clôture en façade à 1,60 m plutôt qu'aux 1,20 m prévus dans le règlement
- Regretter la perte de plusieurs hectares de terrain constructible ce qui va conduire à ralentir le développement de la commune

Autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Prix des repas du restaurant scolaire**  
**Délibération 2023-06-02**

Maryse CALVO explique au conseil qu'actuellement le repas enfant est facturé 2.80 € pour un quotient familial inférieur à 1000 € au-delà il est facturé 3.30 €, pour les adultes le prix est de 5.60 €. Au vu de l'inflation et de la nécessité de faire appel à une nutritionniste, le coût de revient d'un repas est à ce jour de 6.60 €, la commune prenant en charge la différence, elle se voit dans l'obligation d'augmenter les prix des repas.

Maryse Calvo propose alors de passer à 3.00 € le repas enfant pour un quotient familial inférieur à 1000€ ; à 3.50 € pour un quotient familial supérieur ou égal à 1000 € et de laisser à 5.60 € le repas adulte.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**Discussion autour du Rabelais : enquête, loyer...**

Alain TRELLU, a fait part à Madame Le Maire de son souhait d'arrêter son activité fin juillet.

1000 Cafés souhaite conserver le bail commercial pour y remettre quelqu'un en gérance.

Pour ce qui est du Bail locatif du logement d'Alain TRELLU, vu qu'il ne serait plus lié au Rabelais, une révision serait alors éventuellement réalisée.

Madame Le Maire va consulter l'ADM 79 pour avoir un avis sur les deux baux et de ce qu'il est possible de faire.

La réunion publique prévue le 11 juillet est annulée.

L'état des lieux de sortie du local commercial sera réalisé par un huissier.

**Compte rendu de la visite de la commune le 6 mai dernier**

Christophe BONNIN expose le compte rendu de la visite de la commune du 6 mai dernier :

- Nouvelles toilettes publiques (PMR) place Michel Canteau ; la demande d'extension des travaux a été faite auprès de l'entreprise ROCHE, nous sommes en attente de leur réponse.

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 23 juin 2023**

---

- Le parvis de l'église ; pour canaliser le stationnement des voitures lors des cérémonies, des plots amovibles seront installés, par ailleurs il sera nécessaire de pulvériser de l'anti-mousse.
- Bâtiment ouvert au bout du Rabelais ; ce bâtiment doit être réparé si on ne veut pas que la toiture s'écroule. La commune va solliciter Deux-Sèvres Habitat ou Soliha pour voir si la réalisation d'un logement pour le gérant du Rabelais serait possible.
- Le Lotissement ; un des propriétaires a installé une barrière qui lui permet de sortir directement sur la pelouse de l'espace vert du lotissement, la commune veillera à ce que cette sortie soit supprimée en cas de vente de la maison. Une proposition d'installer des tables de pique-nique sous les arbres a été faite, une enquête auprès des habitants du lotissement sera réalisée.
- Le Terrain de Treillebois est toujours en vente.

**Consultation renouvelée pour achat produits d'entretien et prestations de maintenance (chauffage, PAC...)**

Pour les prestations de maintenance pour la salle Monacalis (pompe à chaleur, circuits d'eau...) la station de pompage d'Ussolière, la mairie (chaudière à gaz, adoucisseur...) l'école (pompe à chaleur, VMC double flux...) l'église (radiateurs à gaz), c'est la société Brunet de Niort qui interviendra désormais.

Pour les produits d'entretien, c'est le groupe PLG Nantes qui a été retenu.

**Achat d'une autolaveuse.**

**Délibération 2023-06-03**

L'achat d'une autolaveuse est nécessaire pour l'entretien de la salle Monacalis.

Après plusieurs démonstrations et devis de différentes entreprises, l'entreprise Deslandes se démarque avec une autolaveuse et son chariot de transport à 3.352€HT.

Le conseil valide à l'unanimité cet achat.

**Organisation du 13 juillet**

Les festivités de la fête nationale auront lieu le jeudi 13 juillet. Le repas débutera à 19h30 place Michel Canteau, l'apéritif sera offert par la commune, soit un jus de fruit, soit un punch. Pour le plat principal, le boucher de Beauvoir sur Niort sera présent avec un poulet basquaise, et Le Rabelais proposera des saucisses/merguez et des frites. La commune offrira également le pain et la tarte aux pommes.

Le repas sera suivi à 22h30 d'une retraite aux flambeaux (achat de lampions) et du feu d'artifice à 23h à Monacalis.

Afin de garantir la sécurité de tous lors du repas, la rue du centre sera fermée à la circulation avant et après la Place Michel Canteau, elle sera également fermée rue de la pompe.

Les tables de Monacalis seront utilisées sur la place Michel Canteau car elles sont moins lourdes à installer et à ranger après le repas.

**Démarche de mutualisation pour la désignation d'un référent déontologue élu.**  
**Délibération 2023-06-04**

Christophe BONNIN, expose au conseil,

Sur proposition du Maire,

Vu l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Le législateur a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques, Le rôle d'un référent déontologue vise à accompagner les élus dans l'interprétation des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, figurant en annexe, et notamment les fondements suivants :

- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.
- Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Ainsi, cela répond à plusieurs enjeux : éviter les situations de conflits d'intérêts et prémunir les élus des risques de poursuites pénales,

Les fonctions de référent déontologue peuvent être mutualisées entre les communes et l'intercommunalité ; il peut s'agir d'une personne ou d'un collègue.

Par ailleurs, une délibération ultérieure permettra de désigner le déontologue élu tout en précisant la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci ainsi que les conditions dans lesquelles ses avis seront rendus.

Le CGCT a prévu des exclusions : ne pas exercer de mandat d'élu local au sein des collectivités dans lesquelles sera désigné le référent déontologue ou ne plus en exercer depuis au moins trois ans, ne pas être agent de ces collectivités et EPCI et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec celles-ci.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- S'engager dans une démarche de mutualisation d'un référent déontologue pour les élus avec des communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais et cette dernière,
- Autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais à engager toute démarche utile à cette affaire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**Questions diverses**

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 23 juin 2023**

---

**Projet éoliennes offshore** : La commune ne serait pas pressentie pour l'implantation de la station de conversion.

**Sono** : La commune a acheté une nouvelle sono, comme prévu, Phillipe JEAN est allé la chercher.

**Fuite à l'école** : La société DL atlantique est passée, les tôles sur le toit ne se chevauchent pas assez, c'est la cause des fuites ; les travaux de réparation auront lieu cet été. Il conviendra par la suite de reprendre contact avec le peintre.

**Transport solidaire**

**Délibération 2023-06-05**

L'association CIF-SP propose une adhésion de la commune à 30€/ an ainsi les personnes qui le souhaitent pourront demander un transport pour 5€ et 0.37€ du Km.

Le conseil donne son accord de principe.

**Commission voirie** : Il est prévu que la commission voirie se réunisse le 5 juillet à 19h00 devant la mairie pour déterminer les routes à prioriser.

**Enrobé** : une tonne d'enrobé à été volé à la commune. Une plainte a été déposée.

**Projet sensibilis'haies** :

La fédération des chasseurs propose de fournir des haies et de les planter. En échange, la commune s'engage à les entretenir pendant 10 ans et à mettre un panneau d'affichage explicatif.

Le conseil demande que Danièle ANSELMINO soit consultée sur ce sujet.

**Prochaine réunion de conseil municipal** : La prochaine réunion du conseil municipal devait avoir lieu le 17 juillet, elle sera reportée au 24 juillet à 20h30.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée.

---

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Le maire	Dany MICHAUD	
Le secrétaire de séance	Patricia MÉTAIS	
Le secrétaire de séance	Jean-Luc GAUTIER	

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 23 juin 2023**

---